



CHARTRE DE DEONTOLOGIE de l'ASSOCIATION RUPTUR

L'association RUPTUR est composée de membres volontaires qui sont à jour de leur cotisation et qui ont signé la charte déontologique et reconnu les statuts de l'association.

Valeurs de l'Association RUPTUR :

Chaque membre s'engage à respecter les valeurs fondatrices et indissociables, constitutives de l'association RUPTUR à savoir :

- Humilité
- Ethique
- Partage
- Pragmatisme
- Trublion
- Collaboratif
- Faire
- Engagement

Rappel de l'Objet de l'Association (extrait des statuts révisés par l'Assemblée Générale du 28 avril 2026)

L'Association « RUPTUR » a pour objet la défense de l'environnement naturel, par la promotion, l'expérimentation et le développement de modèles économiques créatifs, environnementaux et inclusifs.

Dans ce cadre, elle œuvre à impulser des dynamiques de transformation permettant l'émergence de nouvelles formes d'activités respectueuses des équilibres écologiques et favorisant l'intérêt collectif.

Elle agit pour créer, fédérer, accompagner, essaimer et transformer des initiatives contribuant à la préservation de l'environnement naturel, en Région Pays de la Loire, puis à l'échelle nationale.

À cette fin, l'association met en œuvre tous moyens d'action utiles, notamment des actions d'animation, de sensibilisation, d'expérimentation, d'accompagnement de projets et de mise en réseau des acteurs.

1. Promouvoir une nouvelle économie en rupture avec les modèles traditionnels, intégrant la défense de l'environnement naturel, notamment à travers des actions de sensibilisation, d'information, d'inspiration et de transmission.
2. Créer des liens entre les acteurs publics, privés et la population afin de favoriser la prise de conscience, le partage de connaissances et l'accélération des transformations en faveur de la préservation de l'environnement naturel.
3. Transmettre à tous les publics, et notamment aux jeunes générations, les clés pour penser et entreprendre autrement, dans une logique d'intérêt général et de défense de l'environnement naturel.
4. Impulser, faciliter et accompagner des initiatives contribuant à la concrétisation d'actions favorisant la transformation ou la création de modèles économiques, environnementaux et sociétaux respectueux des équilibres écologiques.
5. Favoriser les échanges avec le monde éducatif, notamment les enseignants et les étudiants, afin de contribuer à une éducation des jeunes orientée vers des modèles favorisant la préservation de l'environnement naturel.
6. Encourager l'émergence, l'expérimentation et la diffusion de projets exemplaires contribuant à la transition des modèles pour la défense de l'environnement naturel.
7. Contribuer à l'orientation des dynamiques territoriales en promouvant des approches plaçant l'environnement et l'humain au cœur des réflexions et des actions, dans une perspective d'intérêt général.

En vue de la poursuite de cet objet, l'Association respectera les stricts principes de la laïcité et de non-discrimination, à ce titre, n'opère en son sein aucune distinction liée notamment à l'âge, le sexe, la nationalité ou la confession.

ENGAGEMENT

Chaque membre s'engage à contribuer activement à la mission de l'association RUPTUR. Il met à disposition ses compétences, son expérience et son énergie pour soutenir les actions et projets portés par l'association. Ces contributions peuvent relever d'un accompagnement global (orientation, conseil, vision stratégique) ou d'expertises spécifiques au service des initiatives accompagnées.

DISPONIBILITE

Chaque membre s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à être disponible et impliqué dans la vie de l'association. Il contribue aux actions, projets et événements organisés par RUPTUR, afin de renforcer la dynamique collective et l'impact des initiatives menées.

CONFIDENTIALITE

Chaque membre s'engage à traiter de manière confidentielle les informations particulières à un acteur qu'il pourrait recueillir à l'occasion des actions de l'association. Cependant, dans un esprit de partage et d'intérêt collectif, les productions, enseignements et livrables issus des travaux communs ont vocation à être diffusés et rendus accessibles au plus grand nombre, dans le respect des personnes et des initiatives concernées.

COOPERATION

Dans cette dynamique collective de défense de l'environnement naturel, chaque membre s'engage à coopérer activement, en favorisant le partage des savoirs, des expériences et des informations, afin de renforcer l'impact collectif.

COMMUNICATION INTERNE

Chaque membre contribue à la bonne circulation de l'information au sein de l'association. Il s'engage à partager avec les instances de gouvernance et les membres référents les éléments utiles au fonctionnement, au développement et à la coordination des actions de RUPTUR (projets en cours, initiatives émergentes, publications, interventions, etc.).

DESINTERESSEMENT

Dans le respect du caractère non lucratif de l'association, chaque membre s'engage à intervenir à titre bénévole dans le cadre des actions menées par RUPTUR.

Il veille également à utiliser les travaux, outils et supports issus de l'association en cohérence avec son objet, au service de la défense de l'environnement naturel et de l'intérêt général.

Accord du membre

Nom : _____

Fait à : _____

le : _____

Signature :